|  |
| --- |
|   |
| ***Lettre d'information n°334 du 21/09/2017*** |
|  | **Sommaire :*** **En grève ensemble le 10/10/2017 pour notre pouvoir d’achat et l'avenir de la Fonction Publique**
* **Évaluations CP : faisons confiance aux enseignants**
* **PPCR - Changement d’échelon, reclassement : on vous explique tout !**
* **Rendez-vous de carrière : le mode d’emploi est enfin paru**
* **École maternelle : retrouvez notre publication dédiée**
* **Loi travail - les actions de l'Unsa**
* **Adhérer au Se-Unsa**
 |
| **En grève ensemble le 10/10/2017 pour notre pouvoir d’achat et l'avenir de la Fonction Publique** |
| C:\Users\SE-Unsa07\Desktop\grève 10 octobre.pngEn quelques semaines et avec des annonces qui ne pouvaient qu'allumer le feu de la contestation, le gouvernement engage un bras de fer avec les agents de la Fonction Publique. Des mesures négatives s’accumulent pour ces personnels, gel de la valeur du point d'indice, réta­blis­se­ment de la journée de carence, perspective de 120 000 suppressions d’emplois sur les 3 versants de la Fonction Publique...Le SE-Unsa, sa fédération l'Unsa Education et l'Unsa Fonction Publique appellent, comme 8 autres organisations de la fonction publique, les agents à se mobiliser ensemble le 10 octobre prochain.[**En savoir plus !**](http://enseignants.se-unsa.org/En-greve-ensemble-le-10-octobre-pour-notre-pouvoir-d-achat) |
| **Évaluations CP : faisons confiance aux enseignants** |
| **D’où sortent ces évaluations ?****À quoi servent-elles ?****Que dire aux parents ?****Comment faire concrètement en classe ?**Pour le SE-Unsa, les enseignants doivent s’autoriser à faire leur propre choix pédagogique dans l’utilisation de ces évaluations. Il ne doit y avoir aucune pression exercée envers les équipes dans la mise en œuvre de ce dispositif. En effet, aucun texte règlementaire n’impose ce protocole d’évaluations.[**Lire la suite**](http://sections.se-unsa.org/07/spip.php?article1762) |
| **PPCR - Changement d’échelon, reclassement : on vous explique tout !** |
| Notre salaire évolue quand nous changeons d’échelon, de 1 à 11 pour la classe normale, de 1 à 7 pour la hors-classe- Les changements d’échelon sont validés après une CAP, **une fois par an** (début décembre) pour tous les collègues qui changent d’échelon durant l’année scolaire (entre le 1er septembre et le 31 aout). Ces collègues sont dits "promouvables"- Il y avait, jusqu’à présent, plusieurs "vitesses" pour changer d’échelon : grand choix, choix, ancienneté.[**Lire la suite**](http://sections.se-unsa.org/07/spip.php?article1756) |
| **Rendez-vous de carrière : le mode d’emploi est enfin paru** |
| **La réforme de l'évaluation mise en œuvre à la rentrée 2017 pour les personnels enseignants et d'éducation, ainsi que les psychologues de l'Éducation nationale comprend un accompagnement tout au long du parcours professionnel et des rendez-vous de carrière.**Pour sortir d’une logique infantilisante, inéquitable et inefficace, ces trois rendez-vous de carrière (6e, 8e et 9e échelons) doivent être des moments d'échange sur les compétences acquises et sur les perspectives d'évolution professionnelle.[**Lire la suite**](http://sections.se-unsa.org/07/spip.php?article1758) |
| **École maternelle : retrouvez notre publication dédiée** |
| Évaluation, communication des acquis, programmes, place du jeu, « devenir élève », temps de repos… La maternelle, qui constitue un cycle unique, est bien une école à part entière. Retrouvez tous ces éléments de l’enseignement en maternelle, les mandats du SE-Unsa et plus encore, dans notre publication spécifique [**à télécharger ici.**](http://enseignants.se-unsa.org/Et-moi-PE-en-maternelle-1447) |
| **Loi travail - Les actions de l'Unsa** |
| C:\Users\SE-Unsa07\Desktop\arton421-7a94a.pngVous suivez sans doute l'actualité syndicale du moment, concernant les ordonnances du gouvernement au sujet de la Loi Travail. L'Unsa, l'Union Interprofessionnelle à laquelle le SE-Unsa appartient, n'a pas encore l'envergure nécessaire, pour recueillir les faveurs des médias de masse mais les choses évoluent... Sachez que notre organisation travaille, propose, interpelle, agit, échange,... aux côtés d'autres organisations. Nous vous faisons parvenir les 2 premières synthèses rédigées par l'UNSA, au sujet des ordonnances... (à télécharger)* [**http://www.unsa.org/IMG/pdf/synthese\_unsa\_ordonnance\_no1.pdf**](http://www.unsa.org/IMG/pdf/synthese_unsa_ordonnance_no1.pdf)
* [**http://www.unsa.org/IMG/pdf/synthese\_unsa\_ordonnance\_no2.pdf**](http://www.unsa.org/IMG/pdf/synthese_unsa_ordonnance_no2.pdf)

**-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------****C:\Users\SE-Unsa07\Desktop\unsa-cfdt-cftc-logos-450.jpg[Tribune UNSA-CFDT-CFTC :](http://www.unsa.org/Tribune-UNSA-CFDT-CFTC-Reforme-du-travail-le-compte-n-y-est-pas.html)****[Réforme du travail , le compte n’y est pas !](http://www.unsa.org/Tribune-UNSA-CFDT-CFTC-Reforme-du-travail-le-compte-n-y-est-pas.html)****-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------**C:\Users\SE-Unsa07\Desktop\petition-450.pngPrétendre réguler les relations de travail en les déséquilibrant au profit des chefs d’entreprise, c’est oublier l’objectif de justice que doit viser la loi. Dans le domaine du Travail, cela implique de compenser, par le droit, la relation de subordination entre le salarié et son employeur, de conforter la possibilité de représentation collective des salariés.[**pour connaitre la position du SE-Unsa de l'Unsa et signer la pétition**](http://www.unsa.org/Petition-Non-a-des-ordonnances-desequilibrees) |
| **Adhérer au SE-Unsa** |
| **D:\2016-2017\Com' 2.0\Adhésion Septembre\slogan_adherer_septembre_info.jpgVous pouvez adhérer au SE-Unsa en réglant votre cotisation :*** Par chèque (1 à 3 chèques)
* Par prélèvement automatique et fractionné sans frais (jusqu’à 10 prélèvements dans l’année)
* Par paiement sécurisé CB sur notre site national.

[**J’adhère en ligne**](http://www.se-unsa.org/spip.php?rubrique182)Adhérer au SE-Unsa, c’est aussi payer une **cotisation qui est la même partout en France**.Le montant des adhésions au SE-Unsa est fixé chaque année par le Conseil National de notre syndicat.[**Grille des cotisations disponible ici**](http://www.se-unsa.org/adh/grille.pdf) |
| **N'hésitez pas à diffuser cette lettre.***Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).**Particuliers, pour vous inscrire ou interrompre votre abonnement gratuit à la lettre en ligne du SE-UNSA 07, écrivez-nous* ***Respectez l’environnement*** ***N’imprimez ce message que si nécessaire*** | **Syndicat des Enseignants-UNSA de l’ARDECHE**13, rue François ValletonBP 21407206 AUBENAS CedexTel : 04.75 35 58 83Mail : **07@se-unsa.org****Site internet :** [**http://sections.se-unsa.org/07/**](http://sections.se-unsa.org/07/)Facebook : <https://www.facebook.com/LeSE.Unsa>Twitter : <http://twitter.com/SE_Unsa> |  |